



XI^e congrès SUD FPA Solidaires - Motion d'actualité - Extrême droite et immigration dans le Calaisis

Nous, militant.e.s de SUD FPA Solidaires, réuni.e.s en congrès à Calais, du 01^{er} au 03 octobre 2024, souhaitons affirmer notre solidarité avec tou.te.s les immigré.e.s quel que soit leur statut.

Nous rappelons la position internationaliste et de classe de notre syndicat. Nous refusons de considérer les travailleur.se.s étranger.e.s comme des adversaires. Monter les classes ouvrières les unes contre les autres en fonction de leur origine serait une victoire du capitalisme contre laquelle nous luttons et lutterons sans relâche.

Nous revendiquons que la France stoppe sa politique répressive à l'égard des étranger.ère.s, politique menée en collaboration avec le gouvernement britannique.

Nous revendiquons que la France ferme les centres de rétention administrative.

Nous revendiquons que la France accorde un véritable droit d'asile aux personnes fuyant des situations dangereuses pour leur vie et/ou leur santé. D'autant plus que nous constatons que cette politique répressive touche avant tout des personnes racisées et/ou originaires de pays ayant subi l'esclavage et le colonialisme.

Nous dénonçons l'amalgame : « un immigré/un étranger = un délinquant ».

La surenchère extrême droite sur le dos des étranger.e.s ne représente pas l'opinion des citoyen.ne.s français.e.s que nous sommes.

Nous apportons notre soutien aux militant.e.s des associations locales qui accompagnent au quotidien les personnes souhaitant rejoindre l'Angleterre au péril de leur vie.

Nous voulons rappeler l'importance de lutter **collectivement** contre toutes les paroles d'exclusion au sein des entreprises du secteur de la formation professionnelle pour adultes par tous les moyens, notamment en intervenant dans toutes les instances de représentation du personnel. Nous ne faisons pas de distinction si ces paroles ont été adressées à des membres du personnel ou à des bénéficiaires/stagiaires.

◆ **Régularisation de toutes les personnes sans papier**

◆ **Abrogation de la loi « immigration »**

◆ **Refus de la criminalisation des associations d'aide aux migrant.e.s, assimilées aux réseaux de passeurs par certain.e.s politiques**

◆ **Abrogation des accords du Touquet**

Sangatte, le 03 octobre 2024